



SÉANCE DU 18 MARS 2024

DELIBERATION n°B-2024-03-014 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 12/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit mars à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil municipal en mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

**Absents :**

Jacques LEGRAND, Fabienne FONTENEAU, Hervé ALLOY, Jean-Philippe LE GAL, Laurent DE LAUNAY, Thierry MARTY, Marianne CHOLLET

-----  
Madame Chantal GANTCH a été nommée secrétaire de séance  
-----

# EQUITE TERRITORIALE, DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE, LUTTE CONTRE LES ZONES BLANCHES

## BUS FRANCE SERVICE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL - DSIL 2024

Sur proposition de Madame Stéphanie DUPUY, Vice-Présidente à l'équité territoriale, déploiement de la fibre optique et à la lutte contre les zones blanches

Vu le Code général des Collectivités territoriales,  
 Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais ;  
 Vu la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 visant à soutenir les projets d'investissement des collectivités pour l'amélioration du cadre de vie,  
 Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Grand Libournais signé par le PETR du Grand Libournais avec l'État en partenariat avec les EPCI du territoire,

Considérant la dématérialisation des procédures générant des difficultés d'accès aux démarches administratives pour les usagers,

Considérant le rapport parlementaire publié en juin 2023 établissant que France Services est un dispositif fonctionnel dont il faut renforcer le déploiement sur les territoires,

Considérant qu'un espace France Services constitue un guichet de proximité regroupant un bouquet de services du quotidien offrant aux usagers un accompagnement de leurs demandes concernant aujourd'hui 9 administrations : finances publiques, ANTS, Pôle Emploi, CPAM, CARSAT, CAF, MSA, La Poste, Point Justice.

Considérant que La Cali a été interpellée à ce sujet par son Conseil de Développement il y a plusieurs mois et par des associations à caractère social et solidaire à propos de l'accroissement des demandes d'accompagnement de ces démarches,

Considérant l'enquête menée par La Cali auprès des communes pour évaluer les demandes reçues en mairie et leur capacité à y répondre,

Considérant que 65% des communes déclarent répondre partiellement ou n'apporter aucune réponse à leurs administrés concernant les services publics autres que municipaux,

Considérant que 69% des mairies estiment qu'un service de proximité dédié à l'information et au traitement de certains services publics serait nécessaire dans leur commune, la Cali propose de porter un dispositif France Services au bénéfice de l'ensemble de l'agglomération grâce à un bus itinérant qui répondra de façon pérenne à ces problématiques.

Considérant la nécessité de l'acquisition du véhicule ad hoc,

Considérant la perspective de mettre en service le Bus France Services en septembre 2024,

Considérant le budget d'investissement de ce projet :

### Bus France Services : 59 270,83 € HT

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Objet	Montant HT	Tx
ACQUISITION DU BUS	59 270,83 €	ETAT - DSIL 2024	17 781,25 €	30,00%
		Autofinancement	41 489,58 €	70,00%
<b>TOTAL</b>	<b>59 270,83 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59 270,83 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré,  
 Et à l'**unanimité** (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à solliciter la DSIL 2024 à hauteur de 30 % du coût de l'opération,
- à signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide financière,
- à percevoir l'aide financière qui pourra être accordée.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne 19 mars 2024

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Chantal GANTCH,  
Vice-présidente,  
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le



ID : 033-200070092-20240318-B\_2024\_014-DE